

Règlement de la bibliothèque municipale

1- Horaires d'ouverture :

- Lundi : 16H45 - 18H45
- Vendredi : 16H45 - 18H45
- 1^{er} mercredi de chaque mois : 9H30 – 11H30



2- Inscription :

- L'inscription à la bibliothèque et le prêt de documents sont gratuits
- Les enfants et les jeunes de moins de 15 ans doivent, pour s'inscrire, être munis d'une autorisation parentale
- Les enfants de moins de 9 ans doivent venir accompagné d'un adulte responsable

3 - le Prêt

- Chaque lecteur peut emprunter jusqu'à 3 ouvrages
- La durée de prêt par ouvrage est de 3 semaines, renouvelable une fois sur demande

4 - Soins aux documents

- Il est demandé aux usagers de prendre soin des documents qui leur sont prêtés.
- Il est strictement interdit d'écrire, de dessiner, ou de faire une quelconque marque sur les documents, de plier ou de corner les pages.
- Il est demandé aux lecteurs de respecter les délais de retour dans un souci de bienveillance envers les autres lecteurs et les bénévoles de la bibliothèque.

5- Recommandations

- En cas de retard, la bibliothèque réclame aux emprunteurs les documents non rendus. La relance est adressée par mail dans un 1^{er} temps puis par courrier.
- Le retour de documents hors délai entraîne le paiement de pénalités forfaitaires de 10€/livre et par semaine de retard à compter de la 3^{ème} relance selon la délibération du conseil municipal en date du 22 juillet 2025.
- Aucun nouvel emprunt n'est possible pour un usager qui a des documents en retard.
- Les documents non restitués seront facturés à l'emprunteur au tarif unitaire et forfaitaire de 30€ selon la délibération du conseil municipal en date du 22 juillet 2025.

6- RGPD

- La gestion de la bibliothèque est conforme au Règlement Général sur la Protection des Données et de la Loi informatique et Liberté.

Nom et prénom du lecteur :

J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter
signature

